

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Absente excusée : Danielle SCHNEIDER

Secrétaire de séance : Dany BONNAIRE

La séance ouverte,

Le précédent compte rendu de la réunion du conseil du 20 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

ESPACE CULTUREL SAINT GERMAIN

Les derniers tests concernant l'équipement du lieu ont été effectués.

Le praticable Régie a été livré. Les meubles de la loge sont partiellement en place.

Reste le raccourcissement des rideaux, la prise 380 à poser, le déplacement d'un projecteur pour pouvoir mettre en place définitivement les gradins et la formation des utilisateurs.

Le contrat d'entretien de l'équipement sera mis en place en 2023.

Un devis a été demandé à l'électricien de la commune pour la réinstallation de l'horloge.

Le panneau d'affichage et la signalétique sur le bâtiment font l'objet de devis en cours.

Une plaque portant les noms du parrain et de l'architecte sera apposée sur le bâtiment.

Un garde-corps sera posé sur le muret extérieur en prolongement du lavoir.

Du matériel accessoire est prévu : échelle, chaises, portant, réfrigérateur, miroir.

Un banc en pierre sera installé sur l'espace extérieur

La mairie se rendra propriétaire d'un piano qui sera installé de façon permanente dans l'espace culturel, ce pour éviter les locations préalables très coûteuses lors des concerts.

Le nettoyage des locaux sera mis en place dès que tous les travaux seront terminés.

LA REMISE

Le local supérieur reste à meubler, il s'appellera « La remise ».

L'espace inférieur est en cours d'aménagement, reste la modification de la porte d'entrée pour y intégrer des châssis vitrés, l'intervention du plombier et l'achat d'un réfrigérateur.

Ce lieu sera dénommé « L'entracte ».

VOIRIE

Mise à jour de la voirie communale : le devis récapitulatif de Mme Lannuzel géomètre-expert concernant le diagnostic de la voirie communale existante et les opérations foncières pour régulariser les anomalies a été approuvé à hauteur de 42 900 € HT.

Mme Lannuzel va donc commencer les opérations de régularisation sur le terrain en concertation avec la commission voirie chargée du suivi des travaux.

Le panneau pédagogique pour réduction de la vitesse est en cours d'installation.

Les nouveaux panneaux du « parcours de Roussas » sont en cours d'installation par le service technique.

La mise en place d'un panneau lumineux d'information dans le village fait l'objet de devis en cours. Espace Bocusz : les travaux de réaménagement de l'espace au pied de l'escalier sont achevés.

Il est prévu de créer un fossé pour canaliser le ruissellement des eaux pluviales venant du petit réservoir et du cimetière.

Le chemin d'accès à la ferme Bouvier étant dégradé, il sera remis en état par apport de gravier.

Dans le cadre des travaux prévus par Qenergyfrance pour le renouvellement du parc éolien, la question des chemins d'accès au parc sera étudiée par la commission voirie.

DIVERS

- Climatisation des gîtes et de la salle polyvalente : devis en cours
- Travaux d'accessibilité du stade : la réunion de la commission accessibilité aura lieu le 27 octobre 2022 à 10 h : Clément Jolivalt y participera.

SITUATION DU SAE

- Stade d'avancement du schéma directeur d'alimentation en eau potable : une subvention de 50 000 € est accordée par l'Agence de l'Eau pour la réalisation de ce schéma.
- Restrictions eau : les restrictions de certains usages de l'eau sont levées dans la Drôme, toutefois une restriction niveau vigilance est maintenue pour le secteur Berre.
- Une réflexion sera engagée sur la tarification de l'eau au regard de consommations excessives de certains foyers lors de la prochaine réunion du SAE.
- Les divers points du système d'arrosage des espaces publics seront revus et les végétaux seront adaptés. Certains puits anciens et désaffectés pourront être réutilisés.
- Un groupe de travail sur l'eau constitué par la communauté de communes a été mis en place auquel Franck Mazon a été intégré.
- La communauté de communes propose de mutualiser l'achat de récupérateurs d'eau de pluie qui pourraient être revendus aux habitants à prix réduit.

SITUATION DE VALROUSSE

L'esquisse incluant une surface neuve supplémentaire et le nouveau volet financier ont été approuvés en réunion du 21 septembre, en présence de Patricia PICARD conseillère régionale.

Prochaines réunions :

- 26 octobre : présentation de l'avant-projet sommaire (APS)
- 23 novembre : présentation de l'avant-projet définitif (APD)
- 25 janvier 2023 : lancement du dossier de consultation des entreprises (DCE)

MICRO CRECHE

Les travaux d'isolation intérieure qui doivent être exécutés par l'entreprise Chevalier suite à la défection de l'entreprise retenue pour le lot isolation devraient démarrer la deuxième semaine de novembre

PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT (TA)

Madame le Maire rappelle que la Taxe d'Aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département au regard de certaines autorisations d'urbanisme.

Elle précise que le taux communal peut osciller de 1 à 5 % et qu'il peut être éventuellement majoré jusqu'à 20 % en raison de l'importance des constructions nouvelles et donc des travaux supplémentaires de voirie et réseaux impliqués.

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, celle-ci a été instaurée de plein droit au taux de 1 %, soit le taux minimum. Etant précisé que le taux fixe du département est de 1,8 %.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la Taxe d'Aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la Loi de Finances pour 2022.

Les communes doivent donc définir les reversements de Taxe d'Aménagement communale à la communauté de communes (CCEPPG), sachant que cette dernière a voté le 28 septembre dernier un reversement des communes au taux de 0 %.

Le conseil municipal à l'unanimité,

Prend acte de ces nouvelles dispositions,

Confirme le maintien du taux communal de 1 %,

Décide que le taux de reversement de la taxe d'aménagement à la communauté de communes sera de 0%.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Dans le cadre de l'élaboration de ce PCAET par la CCEPPG des ateliers de travail sur différents thèmes ont été organisés auxquels des élus ont participé :

- Atelier « agriculture et sylviculture » : compte rendu de Serge Bompard
- Ateliers « rénovation énergétique de l'habitat » et « mobilités » : compte rendu de Dany Bonnaire

TARIFS ASSAINISSEMENT 2023

Compte tenu de l'inflation actuelle et afin de tendre à l'équilibre du budget annexe du service assainissement, ils sont fixés comme suit avec effet au 1^{er} janvier 2023 :

- 0,80 € le m³ d'eau usée (contre 0,75 € en 2022)
- 90,00 € pour la redevance fixe (contre 85,00 € en 2022)
- 1 800 € pour le raccordement des maisons neuves (inchangé)
- 500 € pour le raccordement des constructions existantes (inchangé)

Par ailleurs le système de facturation de l'abonnement est modifié en ce sens que toute personne présente au 1^{er} janvier de l'année paiera la totalité de l'abonnement annuel, étant entendu que la facturation de la consommation restera proratisée.

EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Compte tenu de la réponse négative du département à la demande de subvention de la commune et d'une réunion proposée à ce sujet par le département aux élus le 7 novembre prochain, ce point est reporté à l'ordre du jour du conseil municipal du 8 novembre 2022.

SDED ECLAIRAGE PUBLIC

Lors du dernier conseil municipal était validé le devis du SDED d'un montant de 121 500 € HT concernant la baisse d'intensité de l'éclairage public, étant précisé que le SDED prenait en charge 40 % des travaux pour une réalisation des travaux courant juin 2023.

L'avant-projet comprend le remplacement de tous les candélabres et luminaires non changés lors des différents travaux précédents pour les équiper de Leds.

L'étude précise que cette nouvelle configuration permettrait 69 % d'économie d'énergie en éclairage normal et plus encore si intensité baissée.

Dans l'attente de la réalisation de ce projet, il était décidé de couper l'éclairage entre minuit et 5 h du matin mais sans préciser à partir de quelle date.

Une information a été insérée dans le bulletin municipal de septembre 2022.

Le conseil municipal confirme sa décision de couper l'éclairage public de minuit à 5 h du matin, ce à compter du 1^{er} novembre 2022, tout en maintenant le projet de baisse d'intensité.

FINANCES

- Participation au congrès des maires des 22,23 et 24 octobre 2022
Cette année seule Madame le Maire participera au Congrès des Maires de France, les frais occasionnés seront pris en charge par la commune sur la base des dépenses réelles effectuées dans ce cadre.
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
Le plan communal de sauvegarde communal n'est plus à jour. Devant les événements météorologiques qui se multiplient, il devient urgent de l'actualiser en référence à la loi « Matras » de novembre 2021.
Il convient de préciser également que d'ici 2026 les intercommunalités devront élaborer un plan intercommunal de sauvegarde.

Etant convenus lors du dernier conseil de solliciter l'aide d'un cabinet spécialisé dans l'élaboration des PCS, le devis de la Société GERISK d'un montant de 2 640 € HT est retenu, comportant la réalisation du PCS et du DICRIM (Document d'Information Communal destiné aux habitants).

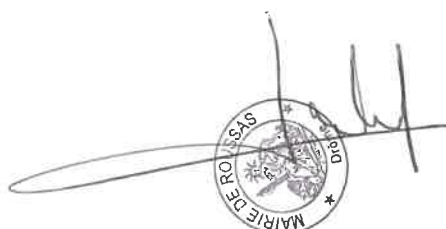
PERSONNEL

- Situation de Jeanne-Marie Faure-Mirguet :
Actuellement en mi-temps thérapeutique jusqu'au 21 novembre 2022, cet agent demande à reprendre son poste sur la base de la durée de travail initiale de 28 heures hebdomadaires.
Une réponse favorable est donnée à cette demande.
- Situation de Justine Bonnal:
Durant le mi-temps thérapeutique de Jeanne-Marie Faure-Mirguet, cet agent était mis à disposition de la mairie par le SAE à raison d'une journée par semaine.
Du fait de la reprise de Jeanne-Marie Faure-Mirguet à raison de 28 heures par semaine, il n'y a pas lieu de maintenir cette mise à disposition.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 45

Le Maire,

Christiane ROBERT



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE ROUSSAS' and a central emblem. The signature is written in a cursive style.